

# Plantes nuisibles - Renouée du Japon

---

La Renouée du Japon bien que séduisante, est une plante figurant au palmarès des 100 espèces les plus envahissantes de la planète, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il s'agit d'une plante exotique provenant de l'extérieur du pays qui empêche les autres espèces de pousser, appauvrit la biodiversité et cause des dommages aux infrastructures. Sur les rives, elle limite l'accès aux cours d'eau.



## Qu'est-ce qu'une plante exotique envahissante ?

Il s'agit d'une plante qui provient en général d'une région éloignée (souvent d'un autre continent) et qui possède des origines étrangère au pays dans lequel elle se retrouve. Cette plante, introduite intentionnellement ou accidentellement, s'établit et se reproduit rapidement aux dépens des espèces indigènes.

## Comment reconnaître la renouée du Japon ?

Vivace à croissance rapide, la renouée atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. On l'appelle parfois bambou japonais, dû à ses tiges creuses et noueuses semblables à celles du bambou. À la fin de la saison, elle produit des grappes de petites fleurs blanchâtres.

La Renouée du Japon se répand rapidement à l'aide de rhizomes qui s'enfoncent à plus de 2 m de profondeur et s'étendent latéralement sur 7 m! Ces tiges souterraines libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux. Elle se reproduit à partir de minuscules fragments de tiges ou de rhizomes pouvant demeurer en dormance dans le sol pendant 10 ans.



Tiges de la renouée du Japon

## L'éradication mécanique

La plante est très difficile à éradiquer, car elle est capable de réparer très rapidement ses tissus endommagés (en quelques jours). S'attaquer à sa partie aérienne (tiges et feuilles) n'empêche pas la survie de la partie vivace enterrée dans le sol. Par contre cette méthode peut limiter sa propagation puisqu'en la coupant, la plante concentrera plutôt son énergie dans sa régénération plutôt que dans son expansion ou sa propagation. <sup>i</sup>

Il est important d'être vigilant lorsque l'on désire se débarrasser des coupes de la Renouée. Une mauvaise gestion des fauches peuvent en effet favoriser la dispersion de la plante puisque les tiges coupées ont tendance à se bouturer très facilement. Il ne suffit donc que d'un fragment de rhizome portant un bourgeon pour régénérer la plante. Il est à noter que l'extraction de tous les rhizomes peut s'avérer fastidieuse, car leur densité dans le sol est très importante.

## L'éradication chimique

L'utilisation de produits chimiques est très souvent compliquée (respect de conditions strictes d'application, suivi sur plusieurs années) et parfois impossible en raison de la réglementation. Ainsi, les mesures d'élimination de la Renouée Japonaise ne s'avérant pas des plus efficaces, la prévention est de mise afin de limiter la propagation de cette plante envahissante.

## Comment réduire sa prolifération?

Parce que son éradication est extrêmement difficile, voici quelques conseils à suivre :

- ▶ Évitez de la cultiver.
- ▶ Évitez de la tondre, car les résidus de tonte favoriseront sa dispersion.
- ▶ Si elle est déjà présente dans votre jardin, éliminez-la le plus tôt possible. Arrachez les jeunes pousses à la main en tirant doucement sur la plantule ou en la déterrante. Si la saison est avancée mais que la tige n'atteint pas 1 m, de larges et profondes fosses de 2 m doivent être creusées autour de la plante pour prélever les tiges et rhizomes.
- ▶ Si elle s'est largement développée, affaiblissez-la par fauchage et arrachage plusieurs fois par été (environ deux à trois coupes, de juin à août) durant quelques années. Placez vos résidus dans des sacs à ordures, ou brûlez-les.

## Attention !

**La renouée japonaise ne doit jamais être compostée ou jetée dans la nature. Elle doit être placée dans des sacs à ordures robustes ou brûlée.**

Signaler la présence de la Renouée Japonaise à votre municipalité. Vous pouvez répertorier la colonie au Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs via l'outil Sentinelle ([www.mddefp.gouv.qc.ca](http://www.mddefp.gouv.qc.ca)). Pour de plus ample informations, vous pouvez visiter le site de la ZIP Jacques-Cartier au :

([http://www.comitezipjacquescartier.org/renou\\_eej.html](http://www.comitezipjacquescartier.org/renou_eej.html)).

---

<sup>i</sup> (<http://www.comitezipjacquescartier.org/Fiche1RenoueeZIPJC.pdf>)

Plan a été révisé par Martin